



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 6, 1^{er} décembre 2022

Pyrale du buis : Nouvelle réglementation en vigueur

La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est un insecte envahissant particulièrement problématique en Europe. La présence de la pyrale du buis a été confirmée en Ontario, en 2018. Pour le moment, il s'agirait de la seule province au Canada aux prises avec ce ravageur.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a annoncé le 23 novembre dernier l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation concernant la pyrale du buis :

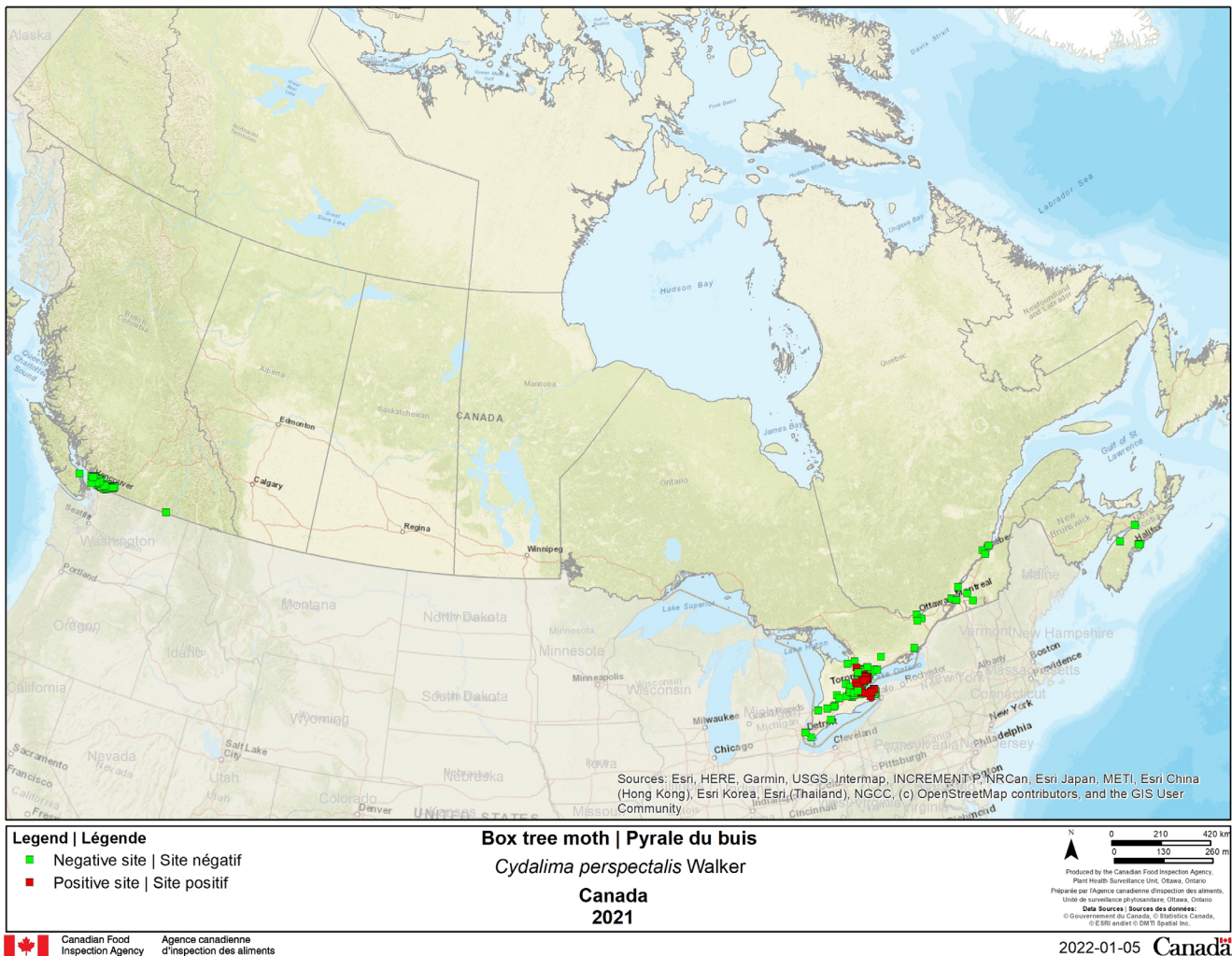
- L'insecte a été ajouté à la liste des organismes nuisibles réglementés de l'ACIA.
- La zone réglementée couvre l'ensemble de l'Ontario.
- Les contrôles réglementaires sont appliqués uniquement aux espèces du genre *Buxus*.
- Des mesures de contrôle sont mises en œuvre pour le déplacement de plants de *Buxus* spp. en territoire canadien hors de la zone réglementée.
- Il n'y a pas de restriction pour le déplacement de *Buxus* spp. dans la zone réglementée.

Parmi les avantages reliés à ces changements, l'ACIA mentionne que la réglementation fournit maintenant des mesures de contrôle pour ralentir la propagation de l'organisme nuisible à l'extérieur de l'Ontario, vers le reste du Canada. De plus, il y a ainsi une harmonisation de la réglementation de l'organisme nuisible avec celle des États-Unis, ce qui facilite le rétablissement du commerce avec ce pays.

En effet, en mai 2021, après la détection du ravageur dans certaines importations depuis le Canada, le service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes (APHIS) du département de l'agriculture des États-Unis avait émis un arrêté fédéral. Cet arrêté bloque l'importation de plantes hôtes en provenance du Canada, soit les buis (*Buxus* spp.), les fusains (*Euonymus* spp.) et les houx (*Ilex* spp.).



Adulte de la pyrale du buis
 Photo : Szabolcs Sáfíán, Université de Hongrie occidentale, Bugwood.org



Résultats de l'enquête de 2021 sur la pyrale du buis pour le Canada
 Source : ACIA

Communiquez avec votre [bureau régional de l'ACIA](#) si un organisme nuisible est trouvé dans une zone où sa présence n'est pas connue.

Le ravageur, ses dommages et l'historique de la distribution de l'insecte sont décrits dans le bulletin d'information N°7 du 31 août 2021: [Pyrale du buis : un nouveau ravageur à surveiller](#).

Pour plus d'information

- Carte de phytoravageur de l'ACIA : [Pyrale du buis](#)
- Fiche de renseignements de l'ACIA : [Cydalima perspectalis – La pyrale du buis](#)
- DGR-22-02 : [Décision sur la gestion des risques phytosanitaires pour la réglementation de Cydalima perspectalis au Canada](#)
- Procédure de dépistage : [Box Tree Moth Larvae Are Starting to Feed in Toronto](#). OnNuserycrops Blog, 6 mai 2021, MAAARO (en anglais).

Collaboration

Olivier Morin, biologiste des enquêtes phytosanitaires, Direction des sciences de la santé des végétaux, Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO), puis révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.